

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE850

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 18

A l'alinéa 7, substituer aux mots :

« aux organismes définis »,

Les mots :

« à l'organisme défini ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel